

## Le Mot du Directeur Général de l'ACM

L'arsenal législatif et réglementaire régissant la microfinance en Tunisie vient enfin d'être complété par l'un des derniers textes d'application qui lui manquait et dont la promulgation a pris beaucoup de retard bien qu'elle ait été prévue par le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance.

Tant attendu, ce nouveau texte est un arrêté du ministre des finances du 12 septembre 2019 qui fixe les sanctions administratives et financières à infliger aux IMF contrevenantes aux dispositions du décret-loi précité et de ses textes d'application.

Paru dans le Journal Officiel de la République Tunisienne n°77 du 24 septembre 2019, cet arrêté est entré en vigueur 30 jours après la date de sa publication. Il a été inspiré des meilleures pratiques aux échelles nationale et internationale et n'a aucunement l'objectif d'infliger sans raison probante des sanctions aux IMF, mais vise plutôt à asseoir un système de sanctions dissuasif favorisant un meilleur respect par les IMF du cadre réglementaire et législatif dans lequel elles opèrent, croissent et se développent.

Une lettre a été adressée par l'Autorité de Contrôle de Microfinance à toutes les institutions de microfinances pour les sensibiliser à l'importance cruciale de cet arrêté qui soumet aussi bien l'ACM que les IMF à l'obligation de le respecter scrupuleusement. En effet, avec l'entrée en vigueur de ce texte, il est strictement interdit à l'ACM de ne plus faire suivre un constat d'infraction dument prouvé, par l'infliction de la sanction appropriée telle que prévue par ce nouvel arrêté, à l'encontre de toute IMF contrevenante ; et lorsque la sanction est financière, il a été rappelé que l'ACM est de surcroît incompétente de décider de son abandon total ou même partiel.

## Secteur de la microfinance en Tunisie

**9 IMF agréées** Conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5-11-2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet

**7 IMF-SA sous forme de Société Anonyme**

ENDATamweel | TAYSIR Microfinance | BAOBAB Tunisie | ADVANS Tunisie | CFE Tunisie | ZITOUNA Tamkeen | EL AMEL de Microfinance → **164 agences**

**2 IMF-AMC sous forme associative**

ASAD Tamweel | AKDI → **6 agences**

**287 Associations de microcrédits (AMC)** Loi N° 99-67 du 15 juillet 1999 relative aux microcrédits accordés par les associations

Dont 179 (y compris ASAD Tamweel et l'AKDI) ayant bénéficié durant les neuf premiers mois de l'année 2019 d'un financement de la BTS. Néanmoins, hormis les 2 AMC mentionnées ci-dessus, toutes les autres sont tenues de se conformer aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014.

## Données du secteur :

**Au 30/09/2019 : 616 731 clients actifs pour un portefeuille de 1 171,5 millions de TND**

Toujours en évolution, le nombre des clients actifs des IMF SA a atteint 411 422 clients au 30-09-2019 contre 382 433 clients une année auparavant. Par ailleurs, l'encours des IMF-SA s'est élevé à 931,9 millions TND au 30-09-2019 contre 239,6 millions TND pour les AMC. Ainsi, l'encours moyen par client actif s'est établi à 1 900 TND.

L'encours des microcrédits accordés par les IMF SA et les AMC est passé de 929,6 millions de TND au 30-09-2018 à 1 171,5 millions de TND au 30-09-2019 enregistrant ainsi un taux de croissance de 26%. En effet, l'encours des microcrédits accordés par les IMF SA s'est accru de 29,3% contre seulement 14,8% pour les AMC et représente au 30-09-2019 environ 79,5% de l'encours total du secteur de la microfinance contre 77,5% une année auparavant.

Les crédits décaissés par les IMF (SA et AMC) au cours des neuf premiers mois de l'année 2019, ont enregistré une hausse de 21% par rapport à la même période de l'année 2018, en passant de 779,9 millions de TND à 943,4 millions de TND.

Le montant du microcrédit moyen a enregistré un taux de croissance de 14,4% en passant de 2472 TND à 2827 TND entre septembre 2018 et septembre 2019. Les montants moyens des microcrédits alloués aux activités génératrices de revenus et à l'amélioration des conditions de vie se sont établis respectivement à 3218 TND et 1295 TND au 30-09-2019.

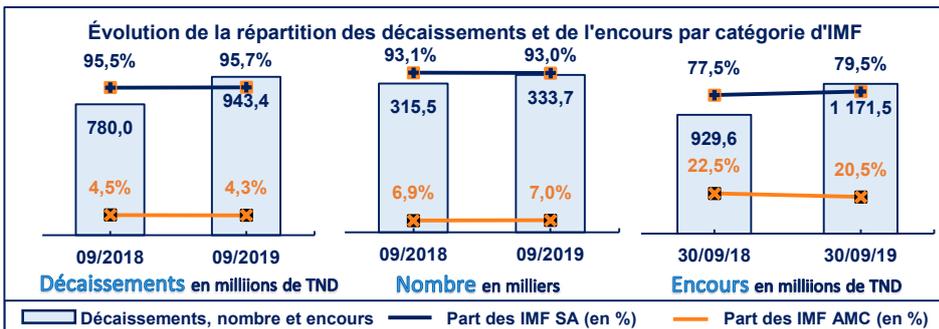
La part des hommes dans la valeur totale des microcrédits décaissés par les IMF (SA et AMC) est passée de 50,8% durant les neuf premiers mois de l'année 2018 à 53,2% durant la même période en 2019, tandis que la part des femmes a continué à baisser depuis l'année 2016 pour s'établir à fin septembre 2019 à 46,8%. En effet jusqu'au 30-09-2019, environ 501,9 millions de TND correspondant à environ 147 mille crédits ont été alloués à des hommes opérant dans tous secteurs confondus. Par contre, les femmes ont bénéficié de 441,5 millions de TND soit 186,7 mille crédits représentant 56% du nombre total des microcrédits accordés. Le microcrédit moyen des femmes bénéficiaires s'est établi par conséquent à 2365 TND au 30-09-2019, et il est resté nettement inférieur à celui des hommes qui s'est élevé à 3415 TND.

### Population active du secteur de la Microfinance

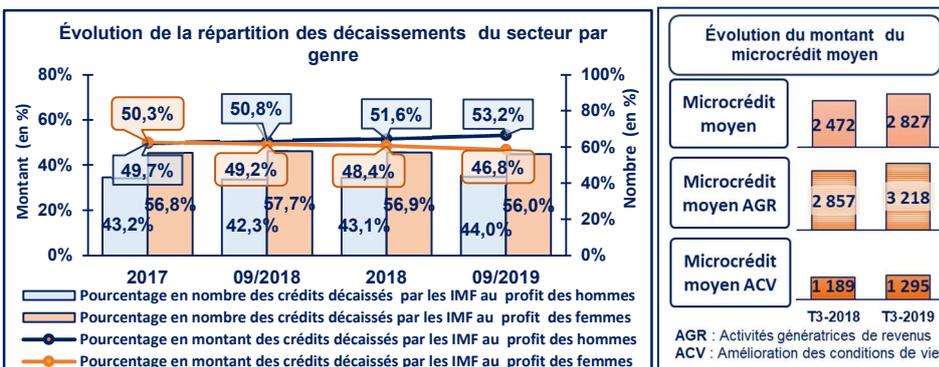
Secteur de la microfinance	31/12/2017		30/09/2018		31/12/2018		30/09/2019	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Clients actifs des IMF-SA	349 409	76,6%	382 433	ND	393 730	65,9%	411 422	66,7%
Clients actifs des IMF-AMC <sup>1</sup>	127 035	27,8%	ND	ND	240 184	40,2%	243 758	39,5%
Clients croisés IMF(SA-AMC)	-20 195	-4,4%	ND	ND	-36 861	-6,2%	-38 469	-6,2%
<b>Nb total clients actifs</b>	<b>456 249</b>	<b>100%</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>597 053</b>	<b>100%</b>	<b>616 731</b>	<b>100%</b>
Encours des IMF-SA	591 413	73,1%	720 765	77,5%	793 939	76,4%	931 881	79,5%
Encours des IMF-AMC	217 970	26,9%	208 815	22,5%	244 883	23,6%	239 646	20,5%
<b>Total encours (Milliers TND)</b>	<b>809 383</b>	<b>100%</b>	<b>929 580</b>	<b>100%</b>	<b>1 038 822</b>	<b>100%</b>	<b>1 171 527</b>	<b>100%</b>
<b>Encours moyen / client (TND)</b>	<b>ND</b>		<b>ND</b>		<b>1 740</b>		<b>1 900</b>	

(1) Faute de disponibilité des informations, le nombre des clients actifs des IMF AMC aux termes des années 2016 et 2017 a été minoré à concurrence du nombre des clients ayant obtenu des crédits avant janvier 2014 et qui sont toujours actifs dans le sens où ils demeurent titulaires d'un encours impayé. À partir de 2018, le nombre des clients actifs inclut les personnes ayant obtenu des crédits avant janvier 2014 et qui sont encore titulaires d'un encours impayé.

### Évolution des décaissements et de l'encours du secteur



### Répartition des décaissements du secteur par genre et évolution du microcrédit moyen



## Données des IMF SA :

**Au 30/09/2019 : 411 442 clients actifs auprès des IMF SA pour un portefeuille de 931,9 millions de TND**

Les décaissements des IMF SA sont en perpétuel accroissement, ils ont atteint 903 millions TND au 30-09-2019 contre 573 millions TND au 30-09-2017 enregistrant des taux de croissance annuels moyens de 10% et 25,6% respectivement en nombre et en montant.

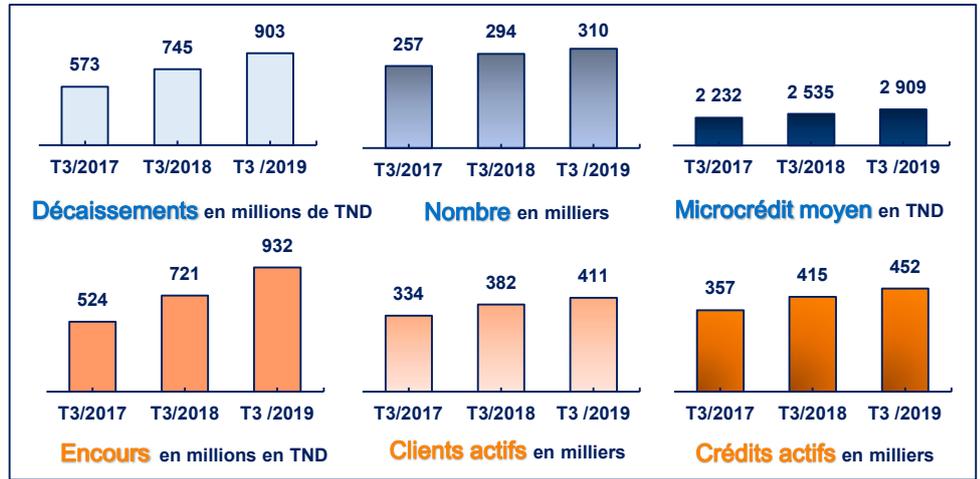
Le montant du microcrédit moyen des IMF SA a enregistré un taux d'accroissement moyen de 14,2% en passant de 2 232 TND à 2 909 TND entre sept-2017 et sept-2019.

Entre la fin des mois de sept-2017 et sept-2019, le nombre des clients actifs des IMF SA et leurs encours ont augmenté à des taux d'accroissement annuels moyens respectifs de 11,1% et 33,4%. Le montant de l'encours moyen par client actif des IMF SA a enregistré une augmentation à un taux annuel moyen de 20,1% durant la même période en passant de 1 570 TND à 2 265 TND.

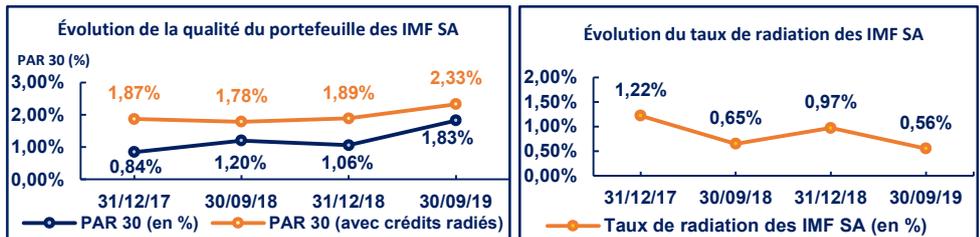
Le PAR 30 des IMF SA s'est établi à 1,83% au 30-09-2019 contre 1,20% une année auparavant. Le PAR 30 avec intégration des crédits radiés s'est établi à 2,33% au 30-09-2019 contre 1,78% et 1,89% respectivement aux termes des mois de septembre et de décembre 2018.

Le taux des créances radiées des IMF SA s'est établi au 30-09-2019 à 0,56% de leur portefeuille

## Évolution des données statistiques consolidées des IMF SA



## Évolution de la qualité du portefeuille à risque et du taux de radiation des IMF SA



## ANALYSE DE L'ENDETTEMENT CROISÉ DES CLIENTS DES IMF SA

**Une situation soutenable nonobstant l'augmentation du nombre des clients croisés et de leur PAR : la vigilance demeure toujours d'actualité.**

**Au 30/09/2019, 83 552 clients (sans doublons) ont plus d'un crédit auprès de plus d'une institution (IMF SA - Banques et Sociétés de leasing...), soit 20,31% des clients des IMF SA.**

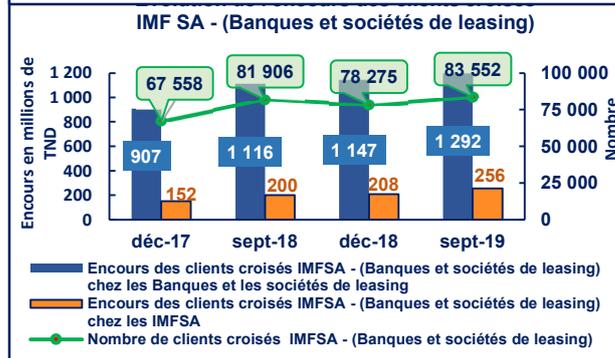
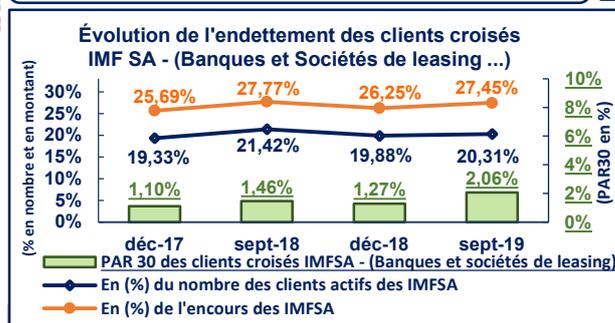
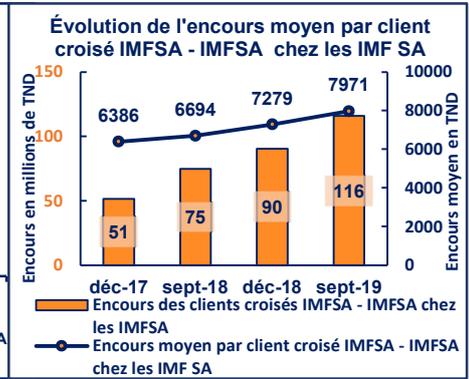
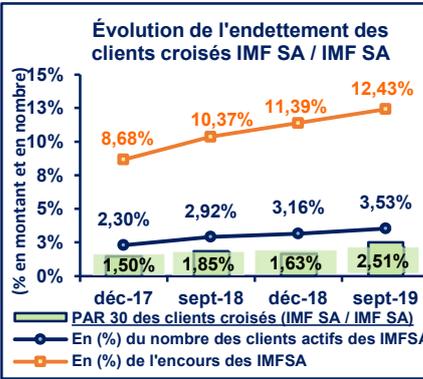
### FOCUS SUR LES CLIENTS CROISÉS IMFSA - IMFSA

Le nombre des clients croisés IMF SA - IMF SA a enregistré une augmentation de 30,2%, il est passé de 11 166 clients au 30 septembre 2018 à 14 534 clients au terme du même mois de l'année 2019.

Au 30-09-2019, le nombre des clients croisés IMF SA - IMF SA représente 3,53% de l'ensemble des clients actifs. Ces clients croisés détiennent 12,43% de l'encours des IMF SA.

**Le PAR30 des clients croisés IMF SA - IMF SA s'est établi au terme du troisième trimestre de l'année 2019 à 2,51% contre 1,85% une année auparavant.**

L'encours moyen par client croisé IMF SA - IMF SA chez les IMF SA, s'est élevé à 7971 TND au 30-09-2019 contre 6694 TND au 30-09-2018 enregistrant ainsi une augmentation de 19,1%.



### FOCUS SUR LES CLIENTS CROISÉS IMF SA - (Banques et sociétés de leasing...)

20,31% des clients actifs des IMF-SA sont croisés avec les banques et les sociétés de leasing... Ces clients détiennent 27,45% de l'encours des IMF SA. Ce pourcentage a enregistré une diminution de (-1,1%) sur les douze derniers mois. Chez les IMF SA, la qualité du portefeuille de ces clients croisés s'est dégradée de (-0,6)%. En effet le PAR 30 de ces clients est passé de 1,46% au 30 septembre 2018 à 2,06% au terme du même mois de l'année 2019.

D'autre part, au terme du troisième trimestre de l'année 2019, l'encours de ces clients auprès des banques et des sociétés de leasing est égal à 5,1 fois la valeur de leurs encours auprès des IMF SA contre 5,6 fois une année auparavant.

L'encours des clients croisés IMF SA - (Banques et les sociétés de leasing...) s'est élevé au 30-09-2019 à 1292,2 millions de TND auprès des banques et sociétés de leasing, et à 255,8 millions de TND auprès des IMF SA.

### FOCUS SUR LES CLIENTS CROISÉS (IMF AMC - IMF SA) et (IMF AMC - (Banques et sociétés de leasing...))

Les travaux de fiabilisation des données des IMF AMC sont assurés en permanence. L'analyse des données de celles-ci arrêtées par la BTS au 30 septembre 2019 et déclarées à la CRM a permis de ressortir les constats suivants :

- 38 469 clients représentant 15,8% des clients des IMF AMC sont croisés avec les IMF SA. L'encours de ces clients auprès des IMF SA s'est élevé à 99,4 millions de TND.
- 37 624 clients représentant 15,4% des clients des IMF AMC sont croisés avec les banques et les sociétés de leasing.... L'encours de ces clients auprès de ces dernières s'est élevé à environ 465,2 millions de TND.